



→ Rappel des Conditions d'adhésion (cf Règlement Intérieur & Statuts)

- Le professionnel sollicitant son entrée dans l'association est une personne morale et disposer d'un code APE directement relatif à une classe informatique.
- Il doit disposer d'un espace de vente, avec exposition de produits [sauf dérogation pour activité exercée en bureau, si clientèle majoritairement professionnelle (cas soumis à étude par le Bureau)].
- Il doit accepter les termes de la Charte Qualité, Responsabilité, Engagement de FRP2i et en appliquer les effets.
- Même en l'absence de notion de territorialité, une promiscuité avec un adhérent déjà actif au sein de FRP2i donnera lieu à une étude du Conseil d'Administration et/ou du Bureau afin que le groupement garantisse à son membre aide et soutien dans l'exercice de sa profession.
- L'adhérent sollicitant son entrée dans l'Association FRP2i ne doit pas être membre d'une autre structure poursuivant des buts similaires à ceux de FRP2i, ni ayant des partenaires communs avec ceux de FRP2i.
- L'adhérent sollicitant son entrée dans l'association FRP2i n'a pas négocié, indirectement ou directement, avec un partenaire, des conditions qui priveraient FRP2i d'avantages, de remises arrière qui seraient habituellement attribuées à cette dernière par ce partenaire

→ Engagement de l'adhérent

- Paiement de l'adhésion annuelle

→ Informations financières

- Cotisation annuelle : 360,00€ HT période allant de février N à janvier N+1
- Mode unique de règlement : par prélèvement SEPA
- Choix de la périodicité des paiements : 1^{ère} année : adhésion due en intégralité lors de l'inscription

→ Liste des pièces à fournir avec la demande d'adhésion

- Kbis (1 an maximum, si pas de changement d'adresse, d'activité, de code siret ou naf)
- Demande d'adhésion complétée et signée par le(la) parrain(marraine)
- Formulaire de Parrainage, dûment complété, daté, tamponné et signé.

- Respect de la Charte Qualité, Responsabilité, Engagement
- Entretien d'une bonne image du groupement FRP2i et de l'ensemble des professionnels, revendeurs, partenaires, directement ou indirectement liés à l'association FRP2i
- Respect du groupement FRP2i, ne pas le dénigrer ni tenir en public des propos visant à donner une image négative de FRP2i,
- Respect d'une éthique commerciale vis-à-vis de ses confrères
- Participation obligatoire à l'Assemblée Générale annuelle
- Participation active et significative dans l'activité commerciale avec les partenaires du groupement
- Promotion de la FRP2i : présence du logo sur les documents commerciaux : Signature de mails, site internet, sticker vitrine...
- Participation aux questionnaires et sondages initiés par FRP2i
- Inscription sur le forum et le site internet de la FRP2i
- Participation à la vie associative par le biais, notamment, des rencontres en régions, des commissions...
- Validation de l'adhésion : Au terme d'une année, l'adhésion devient effective si elle est validée par :
 - Présence du(de la) filleul(e) à l'Assemblée Générale dans l'année qui suit sa demande d'adhésion.
 - Rapport positif du(de la) parrain (marraine)
 - Appréciation du Bureau sur l'activité et le comportement du nouvel adhérent.
 - Eventuellement, rapport positif du Responsable de Région

- A partir de la 2^{ème} année, deux choix possibles :
 - prélèvement semestriel : 180€ HT x 2
 - prélèvement annuel : 360€ HT
- En cas de départ de l'adhérent en cours d'année d'adhésion, la cotisation reste due. Il ne saura être procédé à aucun remboursement ou remise au prorata temporis. Si le second prélèvement semestriel est dû, il sera prélevé à la date de réception de la résiliation de l'adhérent.

- Autorisation de prélèvement dûment complétée, datée, tamponnée et signée
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- **La présente notice complétée et pour laquelle le candidat à l'adhésion aura coché la case ci-dessous.**

Je soussigné(e) _____ certifie
avoir pris connaissance de ce qui précède.





La Fédération des Revendeurs et Prestataires Informatiques Indépendants

ZA Jeanberty - 47350 Seyches - France

Siret: 83085792600018 -APE 9511Z

TVA Intracommunautaire FR01830857926

06 52 87 61 85 - administration@frp2i.fr - www.frp2i.fr

Dossier d'Adhésion 2019-2020

Le Formulaire d'Adhésion



L'entreprise

Société : _____

Adresse : _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone : _____

Site Web : _____

Siret : _____

Ape : _____

TVA intrac : FR _____

C.A. dernier exercice : _____ €

Le responsable

M. Prénom : _____

Mme

Nom : _____

Fonction : _____

Mobile : _____

Email : _____

Autre contact

M. Prénom : _____

Mme

Nom : _____

Fonction : _____

Mobile : _____

Email : _____

Parrainage

Parrainé par
Société : _____

M. Prénom : _____

Mme

Nom _____

Acceptation des conditions d'adhésion FRP2i

Je soussigné(e) : _____,

Reconnais avoir lu la Charte, la Notice d'Adhésion et le Règlement Intérieur et déclare les approuver.

Certifie remplir les conditions d'adhésion telles qu'énumérées dans la Notice d'Adhésion.

Reconnais et approuve que mon compte client chez les partenaires du groupement FRP2i soit exclusivement rattaché à FRP2i, durant ma présence en tant qu'adhérent au groupement FRP2i.

Accepte les conditions de la garantie nationale étendue (**optionnel**) – Cf Article 8 de la Charte FRP2i

Fait à _____ Le ____/____/20__

Cachet et signature.

Informations FRP2i

Comment avez-vous connu FRP2i ?

Par un autre revendeur

Sur le salon IT Partners

Publicité dans la presse

En cherchant sur Internet

Par un autre revendeur

Par un de mes grossistes

(lequel ?) _____

Autre (préciser) _____



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A)

ASSOCIATION FRP2i

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de

ASSOCIATION FRP2i

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA :

FR5ZZZ587767

Débiteur :

Créancier :

Votre Nom

Nom

ASSOCIATION FRP2i

Votre Adresse

Adresse

ZAE JEANBERTY

Code postal

Ville

Code postal

Ville

47350

SEYCHES

Pays

Pays

France

IBAN

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Paiement :

Récurrent/Répétitif

A :

Le :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.



Rappel des notions de Parrainage – Règlement Intérieur

La FRP2i a mis en place une politique de parrainage, ayant pour but d'accompagner les nouveaux adhérents dans le groupement. Cette politique de parrainage est articulée :

- dans le temps : période probatoire pour le filleul
 - sur les réelles volontés et motivations du filleul d'accéder au réseau FRPP2i
 - sur le respect des règles et conditions édictées par la FRP2i
 - sur l'implication du filleul dans la vie associative
1. Les revendeurs non adhérents souhaitant rejoindre l'Association FRP2i doivent le faire par le biais d'un(e) parrain(marraine) qui aura rôle de guide.
 2. La société qui souhaite intégrer la FRP2i doit prendre soin de rechercher comme parrain (marraine) un adhérent FRP2i le plus proche de son lieu d'exercice d'activité (et non de son siège social pour celui ayant un siège social différent du lieu d'activité).
 3. Le(la) parrain(marraine) doit justifier :
 - d'au moins 2 années de présence en tant qu'adhérent du groupement
 - d'un statut de parrain à jour
 4. Le(la) parrain(marraine) jugera en toute impartialité de l'opportunité de proposer ce(tte) filleul(e) à l'association FRP2i et vérifiera que le(la) postulant(e) respecte toutes les conditions requises pour adhérer à l'Association.
 5. Le(la) parrain(marraine) se doit d'apprécier les qualités morales, humaines et professionnelles de son(sa) filleul(e) afin de s'assurer que celui-ci (celle-ci) est en adéquation avec l'esprit et la charte de la FRP2i.
 6. Le(la) parrain(marraine) aura pour rôle d'accompagner son(sa) filleul(e) durant la première année :
 - en lui apportant son expérience FRP2i : outils, forum, partenariats...
 - il lui rappellera l'obligation d'être présent à la première Assemblée Générale qui suit sa demande d'adhésion.

LE PARRAIN
LA MARRAINE

Je soussigné(e) _____

Adhérent(e) FRP2i
pour le compte de la Société _____

Présente la candidature de mon confrère identifié ci-dessous.

LE (LA)
FILLEUL(E)

Société _____

Représentée par : _____

En qualité de parrain(marraine), j'accepte d'être l'interlocuteur(trice) privilégié(e) du(de la) filleul(e) que je présente, pour le(la) conseiller, répondre à ses questions et l'aider dans sa découverte du groupement et des avantages FRP2i.

Fait à _____ Le _____ / _____ /20 ____

Cachet et signature du parrain.

NOMSTE
Adhérent FRP2i
Membre certifié



Période

Fédération des Revendeurs et Prestataires Informatiques Indépendants

CHARTRE QUALITÉ, RESPONSABILITÉ, ENGAGEMENT

Point N°1 : Satisfaction des clients.

A – Nous, Revendeurs et Prestataires Informatiques Indépendants, garantissons à nos clients des conseils avisés et professionnels, des compétences techniques, des tarifs adaptés et prenons en compte les caractères spécifiques de leurs demandes.

B – Nous nous engageons à effectuer, avec eux, un diagnostic précis de leurs demandes avant toute intervention ainsi qu'un compte rendu complet de l'intervention effectuée.

Point N°2 : Communication avec nos clients.

A – Nous nous engageons à leur fournir une information claire et détaillée, tant sur le plan technique que tarifaire. Les tarifs des prestations et des interventions sont affichés et/ou annoncés avant toute intervention, dans la mesure où un pré-diagnostic a pu être établi.

B – Toute proposition de prestation ou d'intervention d'un montant supérieur à 150 euros sera soumise à un accord du client.

Point N°3 : Délais de livraison et de réparation.

Nous indiquons à nos clients des délais fermes de livraison de matériel.

Nous indiquons à nos clients des délais de réparation ainsi que d'intervention.

Nous nous engageons à respecter ces délais ainsi qu'à tenir informés nos clients en cas de retard indépendant de notre volonté.

Nous ferons dès-lors le nécessaire pour réduire ce retard par les différents moyens en notre possession. Ces délais s'entendent hors causes exceptionnelles (Catastrophes naturelles, grèves, notamment).

Point N°4 : Obligation de moyens.

Nous reconnaissons notre obligation de moyens et mettons en œuvre tous les outils, compétences et connaissances dont nous disposons afin de garantir cette obligation.

Point N°5 : Garanties.

A – Le matériel ainsi que les interventions sont garantis pour une durée minimale devant être obligatoirement et clairement précisée.

B – Nous communiquerons aux clients les numéros des services après-vente constructeurs, éditeurs, prestataires dès lors que ces clients devront s'adresser à ces services dans le cadre d'une garantie constructeur, éditeur, prestataire.

Point N°6 : Respect des droits d'auteur.

A – Les ordinateurs (portables ou fixes) que nous commercialisons sont obligatoirement et systématiquement fournis avec une(des) licence(s) authentique(s), pour le cas des licences commerciales.

B – Concernant les logiciels dits « libres », accessibles sur Internet par téléchargement sur les sites officiels des éditeurs ou des ayants-droits, le revendeur se réserve le droit de ne pas installer ces produits en fonction des droits d'utilisation dictés par l'éditeur.

C – Lors d'une intervention nécessitant la réinstallation du système d'exploitation et/ou de logiciels soumis à des droits ou conditions d'auteur, le client devra fournir les originaux ou faire l'acquisition des licences nécessaires. En cas de refus, de non présentation des originaux ou d'usage inapproprié, l'intervention ne pourra être effectuée.

Point N°7 : Reprise des déchets électroniques.

A – Dans le cadre de la réglementation qui s'impose aux distributeurs d'équipements électriques et électroniques ménagers (EEE), nous proposerons à nos clients de reprendre gratuitement l'appareil usagé lors de l'achat d'un appareil neuf similaire.

B – Nous remettons ces matériels hors services dans des centres appropriés, aux fins de traitement des déchets électroniques.

Point N°8 : Garantie Nationale étendue

Les clients ayant fait l'acquisition de matériel chez un adhérent pourront transférer leur garantie vers un autre adhérent sous réserve que ce dernier revendique la « Garantie Nationale Étendue » (pièces et main d'œuvre sur présentation de facture) – voir site www.frp2i.fr.

Point N°9 : Confidentialité et Protection des données

A – Nous nous engageons à une totale confidentialité quant aux données présentes sur les matériels sur lesquels nous sommes amenés à intervenir dès lors que la nature des données et les risques présentés par ces données, ne sont pas d'ordre à menacer la sécurité des personnes et des biens.

B – Nous mettons en œuvre les moyens nécessaires pour préserver, sécuriser et assurer la confidentialité des données personnelles communiquées par les clients.

Le Président de la FRP2i

FRP2i – ZAE Jeanberty – 47350 SEYCHES

Administration : Tél : 06 52 87 61 85 – adresse mail : administration@frp2i.fr

Siret 83085792600018 - APE 9511Z - TVA Intracommunautaire FR01830857926

20190000



Objet de la FRP2i (rappel des Statuts)

L'association dite Fédération des Revendeurs Professionnels Informatiques Indépendants, siglée F.R.P.2.i, fondée le 10 Février 2008, déclarée en Sous-Préfecture de Marmande (47), a pour objet :

1. de regrouper les personnes morales qui pratiquent, en France et en Europe, la vente, le dépannage, la maintenance de matériel informatique, ainsi que toutes les disciplines connexes liées aux secteurs I.T,
2. de promouvoir, développer, coordonner et organiser la pratique des métiers cités ci-dessus,
3. de délivrer aux adhérents un label qualité, sous conditions et réglementation décrites dans le règlement intérieur de la Fédération,
4. d'informer, d'aider et de soutenir les membres de la Fédération dans l'exercice de leur profession,
5. de faire valoir et reconnaître la Fédération auprès des acteurs professionnels des secteurs I.T,

- tels que fabricants, grossistes, centres SAV, éditeurs, journalistes (liste non exhaustive),
6. d'établir des relations privilégiées avec les acteurs des secteurs I.T,
7. de représenter l'ensemble des adhérents auprès des pouvoirs publics et autres organismes publics,
8. de valoriser et faire connaître les spécificités de la profession auprès des particuliers, entreprises, collectivités,
9. de favoriser, auprès des membres et de leurs clients, les connaissances se rapportant à l'informatique.

Après validation de votre demande d'adhésion, vous recevrez :

1. Outils internet :
 - Vos codes d'accès au comparateur de prix grossistes sélectionnés par FRP2i
 - Vos codes d'accès à l'espace FRP documenté par FRP2i
 - Accès au Forum de la FRP2i.Pour accéder au forum, vous devrez vous y connecter, choisir votre mot de passe et joindre votre photo de profil. Votre demande d'accès pourra être alors validée.
2. Outils de communication
 - un exemplaire de la charte pour information au public
 - Logo de la FRP2i en format JPEG pour inclusion sur vos documents commerciaux, site internet et signature de mails.
 - Un sticker vitrine « Revendeur membre de la FRP2i » (exemplaires supplémentaires sur demande).
 - Présence de votre enseigne sur le site frp2i.fr
3. Administratif
 - Votre facture de cotisation
4. Business
 - Le guide de l'adhérent répertoriant l'ensemble des partenariats, les membres du Bureau, la liste des Responsables de Régions...
 - Deux exemplaires du livre blanc de la Sécurité
 - Dix exemplaires du catalogue Locopro
 - Le catalogue des Formations proposées par la Commission Formations & Certifications.
 - une newsletter régulière traitant de l'actualité FRP2i et de l'actualité informatique
 - les offres émises par le groupement et ses partenaires à destination de l'ensemble des adhérents.

